



## Ordre de service d'action

<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b> <b>Service de l'enseignement technique</b> <b>Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</b></p> <p><b>78 rue de Varenne</b> <b>75349 PARIS 07 SP</b> <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>DGER/SDEDC/2021-930</b></p> <p><b>07/12/2021</b></p>
--	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/01/2022

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 2

**Objet :** modalités d'organisation du parcours d'accompagnement et de formation à destination des candidats à un poste de direction d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

### Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / Services régionaux de la formation et du développement (SRFD)  
Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux  
Inspection de l'enseignement agricole  
Directions départementales interministérielles  
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA)  
Réseau des IGAPS  
AgroSup Dijon  
Rectorats d'académie

**Résumé :** modalités d'organisation du parcours d'accompagnement et de formation à destination des candidats à un poste de direction (D1, D2, D3, D4, et directeur de centre) d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

**Textes de référence :** décret du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, circulaire ministérielle du 31 janvier 2020 relative à la charte de gestion des emplois d'encadrement des personnels de direction des EPLEFPA.

Dans le prolongement de la publication du décret n°2019-1135 du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, le ministre a signé le 31 janvier 2020 la Charte de gestion des emplois d'encadrement des personnels de direction des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA).

La DGER confie à AgroSup Dijon (ASD) la mise en œuvre d'un parcours d'information et de formation à destination des candidats potentiels aux postes de direction. Constitué de plusieurs étapes (webinaire, entretiens individuels, formation PNF), ce dispositif est clôturé par une commission constituée d'experts (Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux, Réseau des Ingénieurs et Inspecteurs Généraux à l'Appui aux Personnes et aux Structures, Inspection de l'Enseignement Agricole et AgroSup Dijon) instituée conformément à la Charte de gestion des directeurs.

Ce parcours a pour objectif de sensibiliser sur les fonctions visées les agents intéressés par une évolution de carrière en qualité de directeur (directeur d'EPLEFPA, directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire, directeur adjoint en charge de la formation professionnelle continue et l'apprentissage, directeur adjoint en charge des exploitations et ateliers technologiques) afin qu'ils puissent déposer un dossier de candidature de manière éclairée, en se préparant aux entretiens de recrutement inscrit au processus de mobilité des directeurs.

Sont concernés tous les agents de catégorie A.

- pour la filière administrative : les attachés d'administration
- pour la filière technique : les ingénieurs et inspecteurs de santé publique vétérinaire (IAE, IPEF et ISPV)
- pour la filière formation recherche : les ingénieurs de recherche
- pour la filière enseignement et éducation : enseignants (PCEA et PLPA), CPE
- les agents de catégorie A de corps équivalents des autres ministères ou d'autres fonctions publiques (territoriale ou hospitalière).

La présente note définit les modalités d'organisation du parcours d'accompagnement et de formation à destination des candidats à un poste de direction (D1, D2, D3, D4, et directeur de centre) d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA), préalablement à une affectation dans ce type d'établissement.

## **1- Description du dispositif de formation et d'accompagnement**

### **1.1- Webinaire de présentation des métiers de direction en EPLEFPA**

**Objectif** : présenter les métiers, le contexte de travail, le statut d'emploi, et les dispositifs de formation et accompagnement :

- L'enseignement agricole au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les EPLEFPA et leurs spécificités, les métiers de directions enjeux et atouts ;
- Les dispositifs d'accompagnement et de formation liés à la prise de poste en direction d'EPLEFPA ?
- Les parcours de carrière offerts par le statut d'emploi ? La possibilité de parcours transversaux entrants et sortants de l'enseignement agricole ;
- Les conditions statutaires pour accéder aux différents groupes du statut d'emploi ?

**Date** : lundi 6 décembre à 14h

**Modalité** : distanciel par visioconférence

**Intervenants :** la table ronde est organisée par la DGER (sous-direction des établissements, des dotations et des compétences), avec les interventions du Service des Ressources Humaines (Bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emploi), les inspecteurs de l'Enseignement Agricole, ainsi que le réseau des IGAPS

**Modalités d'inscription :**

- **Pour les agents en poste au sein d'un EPLEFPA**, l'inscription se fait auprès du responsable local de formation (RLF) de l'établissement, avec le code SAFO suivant : 523508
- **Pour les agents hors EPLEFPA**, inscription par mail auprès de Franck Constantin [franck.constantin@agrosupdijon.fr](mailto:franck.constantin@agrosupdijon.fr)

**Le programme détaillé figure en annexe 1**

**2.2- Entretiens individuels**

**Objectif :** Répondre aux questions individuelles des agents sur les dimensions métiers, statutaires ou carrière

**Date :** entre le 6 décembre 2021 et le 13 janvier 2022. Les rendez-vous seront organisés en fonction des demandes individuelles des agents intéressés.

**Modalité : distanciel en visioconférence**

**Intervenants :** les entretiens sont conduits par des cadres de la DGER (Sous Direction des Etablissements, des Dotations et des Compétences), de l'Inspection de l'Enseignement Agricole ainsi que d'AgroSupDijon

**Modalités d'inscription :** Pour tous les agents (internes ou externes), inscription par mail auprès de Franck Constantin [franck.constantin@agrosupdijon.fr](mailto:franck.constantin@agrosupdijon.fr)

**2.3- Formation « découverte des métiers de direction en EPLEFPA »**

**Objectif :** Permettre aux potentiels candidats de mieux comprendre les responsabilités des personnels de direction en EPLEFPA, et mieux appréhender les attentes de l'institution en termes de compétences métier de positionnement, et de posture.

**Date :** du 14 au 16 décembre 2021

**Modalité : distanciel en visioconférence**

**Intervenants :**

- Témoignages de chefs d'établissement : directeurs, adjoints et directeurs de centres
- Intervention de DRAAF-SRFD

**Modalités d'inscription :**

- **Pour les agents de l'enseignement agricole**, l'inscription se fait auprès du RLF de l'établissement, avec le code SAFO suivant : 523509
- **Pour les agents hors EPLEFPA**, inscription par mail auprès de Franck Constantin [franck.constantin@agrosupdijon.fr](mailto:franck.constantin@agrosupdijon.fr)

**Le programme détaillé figure en annexe 2**

**2- Entretien avec la commission d'orientation et de positionnement**

L'objectif de l'entretien avec la commission est d'accompagner les candidats qui le souhaitent dans l'analyse de leur parcours et de leurs compétences, à partir de leurs diverses expériences

professionnelles et de les aider à identifier des parcours au sein du statut. **Cette commission ne conditionne aucunement l'accès à un poste de direction sous statut d'emploi**

## **2.1- Modalités d'organisation**

Les membres de la commission pour l'année 2021 sont les suivants :

- Un représentant du CGAAER
- Un représentant du de l'inspection de l'enseignement agricole
- Un représentant du réseau des IGAPS
- Un représentant d'AgroSup Dijon

La commission se réunira en visioconférence entre le 13 et le 21 janvier 2021.

Les candidats adresseront pour le 7 janvier 2021 à [franck.constantin@agrosupdijon.fr](mailto:franck.constantin@agrosupdijon.fr) un CV et une lettre de motivation indiquant leur projet professionnel.

Ils seront auditionnés par ladite commission durant 30 minutes.

## **3- Evaluation du dispositif**

Afin de réaliser une évaluation du dispositif, AgroSup Dijon transmettra pour le vendredi 22 janvier 2021 à la DGER - Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences un compte rendu de l'action réalisée, en collaboration avec les membres de la commission et les différents intervenants dans les formations.

L'objectif de ce compte rendu est de permettre un retour d'expérience sur ce dispositif dans sa deuxième année de mise en œuvre et d'avoir un avis sur ses évolutions potentielles dans une perspective de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et d'ouverture du vivier.

Les critères retenus seront notamment la volumétrie des candidats, les modalités d'accompagnement et le déroulé des différentes étapes.

La Directrice générale de l'enseignement  
et de la recherche

Valérie BADUEL

## Webinaire recrutement des personnels de direction d'EPLEFPA

lundi

6-Dec

14h-14h20

Ouverture de la campagne 2022  
de recrutement des cadres des EPLEFPA

*Cédric Montésinos, Sd-EDC DGER*

14h20-14h30

Statut d'emploi d'encadrement de  
l'enseignement et de la formation  
professionnelle agricoles

*Nicolas Calame, SRH-MAA*

14h30-14h45

Le parcours de formation après  
recrutement

*Sébastien Sd-Vial EDC-DGER*

*Franck Constantin AgroSup Dijon*

15h15-15h30

L'appui à la prise de fonction par  
l'Inspection de l'enseignement agricole

*André Quillévé, Assesseur du Doyen*

15h30-15h45

Le déroulement de la carrière

*Yann Dorsemaine, IGAPS*

15h45-16h30

Question avec la salle

## Découverte des métiers de direction en EPLEFPA

		<i>Jeudi</i> 16-Dec
		8h30-10h00 Rôle et attentes des SRFD  <i>Anne Detaille, Cheffe de Srfd</i>  <i>Pause</i>  10h15-11h00 Témoignage sur le métier de directeur de CFA-CFPPA-D3  11h00-12h00 Témoignage sur le métier de directeur-adjoint (FI) D2
<i>Mardi</i> 14-Dec	<i>Mercredi</i> 15-Dec	
14h00-14h45 Place des cadres de direction au sein des EPLEFPA <i>Laurence-Pers-Philippoux DGER</i>  <i>Pause</i>  15h00-16h00 Témoignage sur le métier de directeur-adjoint (FI) D2  16h00-17h00 Témoignage sur le métier de DEA-DAT-D4	14h00-14h45 Place de la DRAAF au sein de l'Enseignement agricole <i>Nathalie Prudon-Desgouttes Draaf-Adj</i>  <i>Pause</i>  15h00-16h00 Témoignage sur le métier de DEA-DAT-D4  16h00-17h00 Témoignage sur le métier de directeur de CFA-CFPPA-D3	14h00-14h45 Témoignages sur le métier de directeur d'EPLFPA <i>Patricia Darjo D1 EPL Surgères</i> <i>Romain Bertrand D1 EPL Velay</i>  <i>Pause</i> 15h00-16h00 Questions-réponses Bilan de la formation  <i>Sébastien Vial EDC-DGER</i> <i>Franck Constantin AgroSup Dijon</i>